



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 61817

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'interdiction de l'élevage des truies en stalles individuelles. En effet, suite à la proposition émise par la Commission européenne sur le bien-être des porcs, la protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) souhaite ardemment que cette interdiction soit votée prochainement par le Parlement européen. Il ressort d'un récent rapport publié par la PMAF que les stalles individuelles sont incompatibles avec le bien-être de ces animaux. Ce type d'élevage ne permet en aucune façon à l'animal de se mouvoir. Sachant que la gestation d'une truie dure plus de seize semaines et que le rythme des gestations est quasi-continu, il est évident que ces animaux passent la plus grande partie de leur vie adulte dans cette position des plus inconfortables. Il en résulte que ces porcs ont des os fragilisés, des muscles atrophiés et donc un état de santé nettement plus précaire lié à des infections et à des déformations. Au vu de ces éléments, il lui demande de soutenir activement l'interdiction de l'élevage des porcs en stalles individuelles sachant de plus que le coût des installations d'élevage en groupe s'avère inférieur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61817

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3172